



PRENDRE LA PLACE QUI NOUS REVIENT !

— SÉMINAIRE FTQ RETRAITE 2017 —



Consolider le régime pour
renforcer l'équité
intergénérationnelle

Marie-Josée Naud
Conseillère service de l'éducation FTQ



Contexte



- 6 Québécoises et Québécois sur 10 n'ont pas accès à un RCR.
- Explosion du nombre de disparité de traitement dans les RCR.
- Une difficulté d'épargne pour les faibles revenus et la classe moyenne, les REÉR ne profitent qu'aux mieux nantis.
- Le RVER est un « flop ».
- Le mouvement syndical et la société civile mènent, depuis 2009, une campagne qui fait la promotion d'une hausse significative de la couverture du RRQ.

Chronologie



- **Juin 2016**, toutes les provinces du Canada sauf le Québec s'entendent pour bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC, équivalent du RRQ).
- **Décembre 2016**, projet de loi adopté à Ottawa pour bonifier le RPC.
- **18 décembre 2016**, Québec lance une consultation sur l'avenir du RRQ et propose un scénario moins généreux que le scénario RPC.
- **18 janvier 2017**, la FTQ dépose son mémoire à la Commission des finances publiques.

Consultation publique sur le RRQ



- Doit être fait au 6 ans selon la loi.
- Celle de 2017 est la plus importante depuis la mise en place du régime en 1966.
- Document de consultation a été déposé le 18 décembre 2016 pour une commission parlementaire de 4 jours qui a débutée le 17 janvier 2017.

Contenu de la consultation



Axe 1 – Bonification RRQ

- *Statu quo*
- Scénario RPC (Vancouver)
- Scénario Québec

Axe 2 – Mesures structurantes

- Augmentation de l'âge de la retraite
- Prestation de survivants
- Introduction d'un facteur longévité

Les options de bonification qui sont proposées

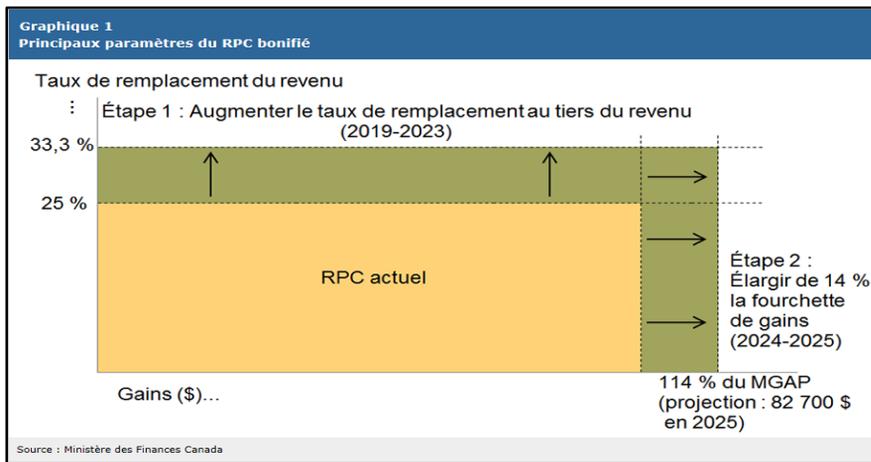


Scénario RPC-Vancouver



- Le taux de remplacement de revenu à la retraite passe de 25 % à 33 %.
- Augmentation de 14 % du salaire cotisable, équivalant à 62 600 \$ en dollars de 2016.
- Hausse graduelle des cotisations sur 7 ans à partir de 2019.

Scénario RPC-Vancouver



Scénario Québec-Leitão



- Les cotisations ne sont pas augmentées pour les revenus en deçà de 27 450 \$.
- Le taux de remplacement de revenu à la retraite passe de 25 % à un maximum de 29,6 %.
- Augmentation de 14 % du salaire cotisable, équivalant à 62 600 \$ en dollars de 2016.
- Hausse graduelle des cotisations sur 7 ans à partir de 2019.

Scénario Québec-Leitão,

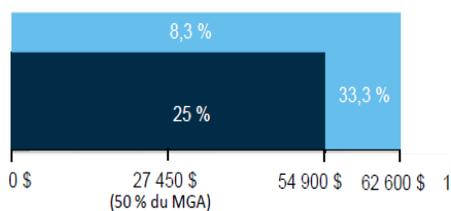
beaucoup moins généreux



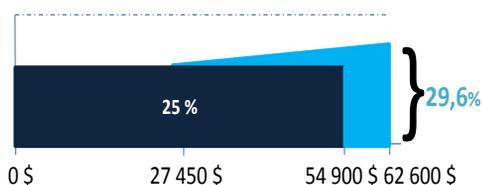
Prestations une fois le régime à maturité, dans 40 ans

Option 1: RPC (entente de Vancouver)

■ Régime de base ■ Bonification



Option 2: Scénario Québec proposé



Michel Lizée

Arguments évoqués par le ministre



Argument 1

La bonification nuit aux personnes à faible revenu les faisant contribuer inutilement à un régime qui leur rapporterait peu.

Argument 2

L'entente de Vancouver mettrait en péril l'économie du Québec et la compétitivité des entreprises québécoises.

Pas avantageux pour les faibles revenus?



Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il bonifiera la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) afin de compenser la récupération.

Les travailleurs et travailleuses à faible revenu verront donc augmenter leur revenu de retraite total, et ce, à un faible coût durant leurs années de travail.

Le Québec n'a pas les moyens?



- La bonification serait mise en œuvre lentement sur sept années, de 2019 à 2025.
- Les cotisations des employeurs et des travailleurs à la partie bonifiée du RPC seront déductibles de leur revenu.
- « Le Québec affiche des coûts d'implantation et d'exploitation pour les entreprises qui sont concurrentiels à l'échelle canadienne et qui se comparent avantageusement à ceux observés dans les principaux pays industrialisés. »
Ministère des Finances, Profil économique et financier du Québec, Québec, 2013, p. 5

Conclusion



La proposition RPC représente un pas dans la bonne direction bien que très modeste.

Le RRQ est un outil particulièrement efficace pour s'attaquer à la problématique des inégalités.

Le scénario Québec augmenterait la dépendance des Québécois et des Québécoises au Supplément de revenu garanti.

« Mesures pour
renfoncer la pérennité »



Relever l'âge minimal d'admissibilité à la rente RRQ



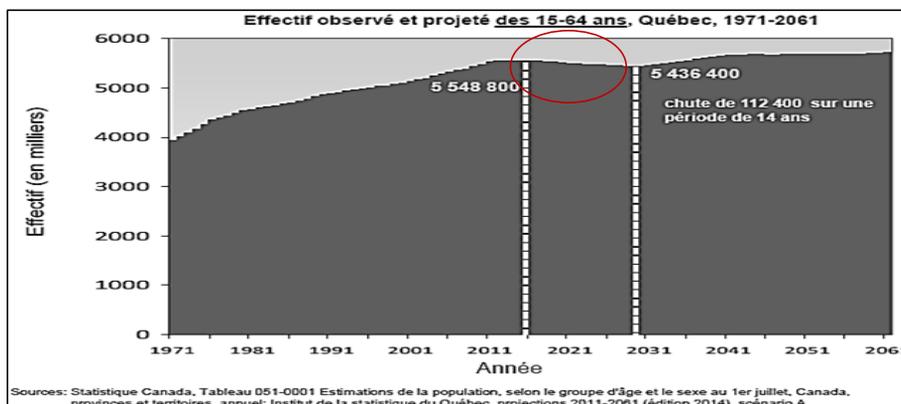
Actuellement, l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite anticipée est de 60 ans.

On propose que cet âge passe à 61-62 ou même 63 ans.

Pourquoi ?

- Pénurie de main-d'œuvre anticipée.
- Au Québec l'âge effectif de prise de retraite est en moyenne à 62 ans plutôt que 63 dans le reste du Canada.

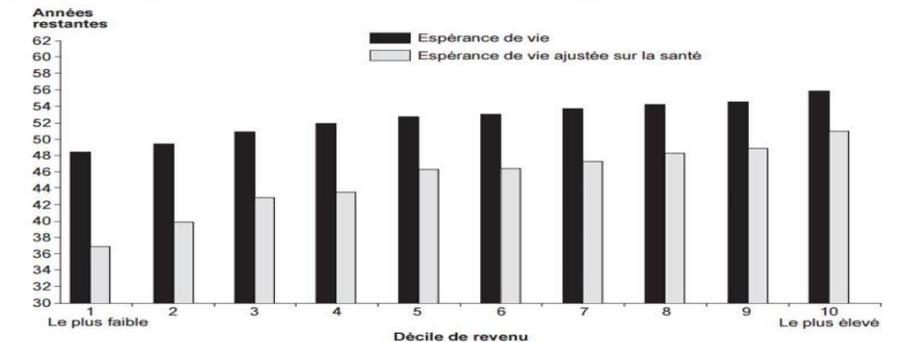
Pénurie, vraiment ?



L'équité intragénérationnelle en jeu !



Figure 1
Espérance de vie et espérance de vie ajustée sur la santé restantes à l'âge de 25 ans, selon le décile de revenu, hommes, Canada, 1991 à 2001



Sources : Étude canadienne de suivi de la mortalité selon le recensement, 1991 à 2001; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 (cycle 1.1).

Diminuer les rentes aux conjointes survivantes



Le gouvernement fait le constat que le « taux d'activité des femmes s'est grandement amélioré depuis 1976 ». Il propose donc deux mesures les touchant particulièrement.

- Réduire de façon importante la prestation uniforme (PU) qui est versée au décès du conjoint jusqu'à l'âge de la retraite.
- Réviser à la baisse le maximum de la rente combinée qui est versée à partir de 65 ans de 1551 \$ à 1092 \$.

Réduction de la prestation uniforme



Parties uniformes payables aux conjoints survivants âgés de moins de 65 ans, en 2016

Situation du conjoint survivant	RRQ actuel		RRQ proposé	
	PU versée avant 45 ans	PU versée à partir de 45 ans	PU versée avant 45 ans	PU versée à partir de 45 ans
Personne âgée de moins de 45 ans, sans enfant à charge	121 \$	471 \$	121 \$	121 \$
Personne âgée de moins de 45 ans, avec enfants à charge	438 \$	471 \$	438 \$	438 \$
Personne âgée de 45 ans ou plus	–	471 \$	–	438 \$

Des mesures qui pénalisent les femmes



- Les femmes travaillent plus qu'avant, mais elles gagnent moins que les hommes.
- Conditions de travail différentes.
- Aucune analyse différenciée selon le sexe n'a été effectuée.

Introduction d'un facteur longévité



Année	Espérance de vie	Réduction des nouvelles rentes	Nombre de mois de report de la rente pour annuler la réduction
2025	22,0	0,0 %	0
2030	22,5	-1,1 %	2
2035	22,9	-3,0 %	5

Le tableau précédent montre que la réduction qui résulte de l'application du facteur de longévité s'annulerait en reportant de quelques mois seulement le versement de la rente de retraite.

Équivalence RRQ /RPC



- Si Québec va de l'avant avec ces propositions, l'entente d'équivalence qui existe entre le RRQ et le RPC pourrait être remise en question.
- Des problèmes d'harmonisation entre les deux régimes seraient aussi à prévoir.

Conclusion



Pour la FTQ, le Québec doit rapidement :

- Signer et appliquer le scénario RPC qui est un minimum;
- Renoncer à sa proposition d'augmentation de l'âge de la retraite anticipée;
- Renoncer aux coupures pour les survivants qui touchent particulièrement les femmes.

Un projet de loi est attendu cet automne.

Merci!

